

Isabelle THOUVENOT
87 rue Flouan
87000 LIMOGES

Le 11 décembre 2022,
à l'opⁿ de Président du SMIPAC

Objet: participation à la concertation dans le cadre du projet d'extension du Parc d'Activités de la Courrière (PAC) dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Monsieur le Président

Après consultation du projet d'extension du PAC sur votre site internet (<https://www.smipac.com/>), je tenais à vous présenter mon opposition à ce dit projet pour les raisons suivantes :

D'une manière générale, il n'est plus envisageable d'artificialiser des terres compte-tenu des enjeux pour-jacents portés par les terres et les paysages nouveaux d'une part, et, des terres naturelles et forestières d'autre part.

Pour citer quelques uns de leurs enjeux bien connus, nous citerons : la production agricole, la biodiversité, la ressource en eau, le stockage de carbone, la qualité de l'air, le rôle bénéfique joué dans le processus de réchauffement climatique, le paysage et donc l'attractivité des territoires etc...

A l'heure où le réchauffement climatique est en marche, chaque mètre carré de terrain compte et comptera pour la survie de espèces, et en premier lieu, la nôtre.

Notre projet anarchique relève des remarques suivantes :

- Une logique d'extension en zone rurale qui demeure la règle et le futur... même si vous semblez limiter par l'instant votre extension à 46-ha, de nombreux éléments présentés dans votre document <https://www.smipac.com/documents-administratifs/expose-presente-en-reunion-publique.htm> (notamment le diagnostic paysager et urbain) laissent à penser que votre extension portera à terme sur un total de près de 90ha
- Des absences manifestes d'informations environnementales ou agricoles fondamentales présentées dans vos documents mis en ligne suite à la réunion du 03 novembre 2021

Aucune données agricoles présentées (exploitations, productions, filières locales etc...)

Aucune espèce animale présentée...

- Une auto justification des besoins de "terres à vocation économique" qui ne s'appuie en rien sur le contexte économique global du secteur.

Aucun véritable besoin n'est énoncé, encore moins démontré... et des surfaces sont toujours disponibles. En outre, des projets mis en avant sur votre document n'existent toujours pas à l'heure actuelle (aires de service autoroutières, parc solaire) sur une surface de près de 13ha.

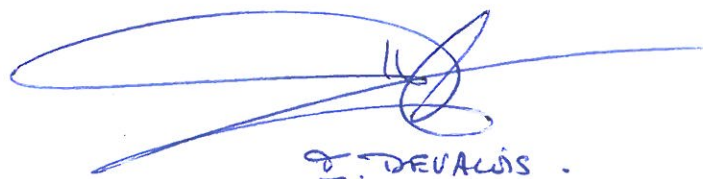
- Aucune présentation du ~~coût~~ coût du projet. Le futur, donc le contractuel, n'a pas une vision du coût global du projet et donc d'en évaluer sa pertinence.

- Un projet de développement basé sur du "Dumping Foncier". Sur le PAC, le faible coût au m² (7 euros) se fait au détriment des disponibilités foncières à vocation économiques alentours. C'est une concurrence déloyale qui favorise le déplacement d'emplois plutôt que la création... et "facilite" la destruction de tout un secteur rural.

Ainsi, de manière évidente, la présente "concertation" ne permet pas ^{la} bonne compréhension du projet.

Cette concertation déloyale n'est pas à la hauteur des enjeux; ce qui me conforte dans mon opposition au projet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



E. DEVALOIS .